



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 32806

## Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la disparition, depuis le 1er janvier 2008, de l'exonération de charges patronales de sécurité sociale dont bénéficiaient jusqu'à présent certains adhérents du chèque emploi service universel. En effet, cette exonération ne s'applique plus à la cotisation « accident du travail/maladie professionnelle ». Cette disposition, qui n'a fait l'objet d'aucune information auprès des bénéficiaires, paraît particulièrement injuste, notamment au regard des difficultés que rencontrent les Français en matière de pouvoir d'achat. Aussi, il lui demande la justification de cette nouvelle mesure dont la principale conséquence est de priver de moyens les personnes en situation de handicap et leur entourage.

## Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Dussopt](#)

**Circonscription :** Ardèche (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32806

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 octobre 2008, page 8776

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)